



CR de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion du :	Lundi 11 Mai 2020
Présidence :	Christian GUILLARD
Présents :	ESOR Didier - LESAGE Philippe - AUGU Alain - SEIGNE Jean-Robert - BRETAUD Gilles - RENODAU Jean-Luc - MESSAOUDI Maël
Excusés :	SERISIER Bernard
Assistent :	TORRALBA Anthony (CTRA) – SOULLARD Serge (Responsable Désignations)

Christian GUILLARD remercie les membres de la CRA pour leur disponibilité à cette réunion en visioconférence dont l'objectif est de réaliser un point sur les travaux de fin de saison.

1. Suivi des pôles

La formation des pôles JAL Elite et Espoirs se poursuit à distance via des questionnaires des lois du jeu et du temps de travail en Visioconférence pour la préparation de l'analyse vidéo.

La CRA prend connaissance du mail de 09 Mai de la DTA nous informant via le PV14 de la CFA que les examens fédéraux seront organisés en septembre 2020. Si à cette date un rassemblement de tous les candidats dans un lieu unique n'est pas possible, la possibilité d'organiser des examens décentralisés dans les Ligues régionales sera alors étudiée.

En conséquence, Anthony va proposer un nouveau planning de formation et notamment un dernier probatoire afin que la CRA puisse avoir un dernier élément pour définir le choix final des candidats aux examens. Il est à noter que les modifications éventuelles aux lois du jeu de juillet 2020 ne seront pas prises en compte dans l'organisation de l'épreuve de septembre 2020

2. Calendrier Fin de saison 2019-2020

La situation de crise sanitaire empêchant l'organisation des examens de ligue conformément au calendrier initial et avant la fin de saison 2019/2020, la CRA décide que ceux-ci seront organisés éventuellement en septembre 2020.

Il est précisé que ce report compte pour la saison 2019/2020 et que la CRA organisera un examen théorique en Avril/Mai 2021 comptant pour la saison 2020/2021.

Par ailleurs, s'agissant de l'épreuve physique pour l'ensemble des arbitres de ligue initialement programmé fin de saison, elle est également reportée pour la même raison en début de saison 2020/2021 lors d'une séance spécifique ou durant le stage de rentrée par catégorie.

Les arbitres recevront courant le mois de Juin une note sur l'organisation du test physique et du stage de rentrée en fonction des consignes gouvernementales.

3. Modalités de clôture de la saison 2019/2020

La commission,

Considérant la crise sanitaire actuelle,

Considérant la décision du Comité Exécutif de la FFF, en date du 16 avril 2020 d'arrêter définitivement à la date du 13 mars 2020 les diverses compétitions

Considérant que le Comité Directeur de Ligue, suivant en cela le comité exécutif de la fédération, ont décidé d'établir des classements pour ces compétitions basés sur un système de quotient,

Considérant que l'arrêt de l'ensemble de ces compétitions a empêché les observateurs régionaux de réaliser l'ensemble des observations et supervisions prévu dans chaque catégorie par le Règlement intérieur de la CRA,

Considérant, néanmoins, qu'un nombre significatif d'observations a été réalisé avant l'arrêt des championnats régionaux, permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des arbitres évalués.

Considérant le Chapitre 3 - article 5 du Règlement Intérieur de la CRA homologué par le Conseil de Ligue. La CRA se réserve le droit de procéder à des avenants sous forme de PV homologués pour aménager ou actualiser certaines décisions du présent Règlement Intérieur.

Considérant l'article Annexe 9 et 10 du Règlement intérieur de la CRA prévoit le mode de calcul de la note de fin de saison, indique la mention suivante : « En cas d'impossibilité d'appliquer cette méthode, le CRA décidera des mesures à prendre ».

Par ces motifs, la CRA propose d'actualiser son RI 2019/2020 et demande l'homologation du Comité Directeur de ligue, les éléments de décisions suivantes pour le classement des arbitres :

Décide que les arbitres ayant réalisé au plus 50% des observations prévues par le Règlement Intérieur de la CRA pour leur catégorie ne seront pas classés, leur situation individuelle sera étudiée par la commission.

Considérant pour les effectifs ayant réalisé plus de 50% des observations qu'il apparait juste et équitable, compte tenu de l'avancement important de la saison sportive au moment de son arrêt, de déterminer des classements sur la base des observations réalisées avant cette date.

Décide d'appliquer pour les catégories classées au rang la méthode suivante :

Les arbitres seront classés suivant la règle du quotient en effectuant le pourcentage des points* obtenus par le classement au rang.

**le pourcentage des points est calculé suivant la somme des points qui ont été décernés par chaque observateur additionné de la note Questionnaire & Suivi Administrative. Cette somme est ensuite divisée par le nombre d'observations réalisées.*

Les arbitres JAL seront classés selon l'article Annexe 9 du Règlement intérieur de la CRA.

En tout état de cause, il est précisé que ces critères ne peuvent limiter le pouvoir d'appréciation de la Commission à qui, il appartient de statuer sur chaque situation particulière.

4. Situation individuelle

La CRA avait acté en début de saison le courrier de Fabrice VALERO informant la commission de sa décision de mettre un terme à sa carrière à la fin de cette saison. Le règlement intérieur de la CRA prévoit dès lors de ne pas observer l'arbitre. La CRA a enregistré le 23.04.20 un nouveau courrier de Monsieur VALERO précisant le fait, qu'au regard de l'arrêt des compétitions en mars, qu'il souhaitait continuer l'arbitrage une année supplémentaire et mettre un terme définitif à la fin de la saison 20-21.

Par ces motifs, la CRA donne un avis favorable à ce que Fabrice VALERO appartienne aux effectifs d'arbitre de ligue pour la saison 20-21 et affecte ce dernier dans la catégorie R1.

5. Effectifs cibles / Classement de fin de saison

Après avoir pris connaissance des fins de carrières décidées par les arbitres à ce jour, et pris en compte les contraintes de désignations, la CRA décide que les effectifs cibles pour la saison 2020/2021 seront les suivants :

Régional Elite : 16 arbitres

Régional 1 : 20 arbitres

Régional 2 : 40 arbitres

Régional 3 : autre effectif des arbitres de ligue

AAR 1 : 15 arbitres

AAR 2 : autre effectif des arbitres assistant de ligue

Classements de fin de saison

La CRA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements / évaluations individuelles pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations dans le cadre de ces effectifs cibles.

En l'état des connaissances des effectifs des différentes catégories, la Commission décide des mouvements sportifs suivants :

Régional Elite :

2 descentes sportive en catégorie inférieure

Régional 1 :

1 accession en catégorie supérieure

2 descentes sportive en catégorie inférieure

Régional 2 :

2 accessions en catégorie supérieure (1 accession par groupe)

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

Régional 3 :

Le premier de chaque poule accèdera à la catégorie supérieure

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

AAR 1 :

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

AAR 2 :

1 accession en catégorie supérieure

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

Futsal R1 :

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

JAL Elite :

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

JAL :

1 accession en catégorie supérieure

Au vu de la situation, la CRA décide de ne pas avoir recours à la disposition de descente sportive dans cette catégorie.

La Commission Régionale des Arbitres publiera les classements et affectation pour la saison 2020-2021 des arbitres de ligue de toutes les catégories sur le site internet de la Ligue de Football des Pays de la Loire

6. Réunions des présidents de CDA

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, la CRA organisera au CRT ou en visioconférence avant la fin de saison la réunion des présidents de CDA.

Il convient d'échanger au cours de cette réunion sur les sujets transversaux CRA-CDA dont celui bien sur des désignations. A ce titre la CRA demande à chaque président de CDA d'être accompagné par un membre responsable des désignations.

7. Informations / Projection 2020/2021

Un point est réalisé sur le positionnement de certains arbitres pour la saison 2019/2020 :

Ludovic MANDIN – En Arrêt pour blessure. La Commission lui souhaite un bon rétablissement et enregistre une année sabbatique pour la saison 2019/2020, pour raison médicale.

Éric RAGON – En Arrêt pour blessure. La Commission lui souhaite un bon rétablissement et enregistre une année sabbatique pour la saison 2019/2020, pour raison médicale.

Les arbitres suivants sortent des effectifs pour non-renouvellement en cours de la saison 2019/2020 :

Pierre BOUIN (R3) – Romain HUET (JAL)

À la suite du message envoyé aux arbitres en situation d'AS pour la saison 2019/2020,

- la CRA enregistre le retour des arbitres suivants pour la saison 2020/21 :

Teddy COMMUNAL (R2) – Pierre JOCHAUD (R2) – Nicolas LEMOINE (AA) – Edouard GILBERT (JAL) – Mathieu GRANDIERE (JAL)

- la CRA enregistre le souhait de ne pas renouveler pour la saison 2020/21 des arbitres suivants :
Olivier HERVOUET (R3) : la Commission lui souhaite un bon rétablissement et espère le revoir prochainement au service de l'arbitrage.
Pauline DROUIN (R3) : la Commission lui souhaite une bonne continuation et beaucoup de bonheur avec l'agrandissement de sa famille.
David CARDOSO (R3) – Marian COPILU (R3) – Benoit GUILLOTIN (R3).

Un point est réalisé sur le positionnement de certains arbitres pour la saison 2020/2021 :

@ 02.02.2020 – **David MUSSET** – Candidature pour la passerelle Arbitre Assistant pour la saison 2020-2021. La Commission prend note et étudiera celle-ci lors de la réunion des affectations pour la saison 2020-2021.

@ 22.02.2020 – **Aurélien PLANCHET** – Candidature pour la passerelle Arbitre Assistant pour la saison 2020-2021. La Commission prend note et étudiera celle-ci lors de la réunion des affectations pour la saison 2020-2021.

@ 17.04.2020 – **François GABORIAU** – Candidature pour la passerelle Arbitre Assistant pour la saison 2020-2021. La Commission prend note et étudiera celle-ci lors de la réunion des affectations pour la saison 2020-2021.

@ 23.04.2020 – **Fabrice VALERO** – Faisant part en raison de la crise sanitaire de poursuivre l'arbitrage pour la saison 2020-2021. La Commission a pris position et le Président de la CRA lui répondra.

@26/04/20 – **Philippe MINAUD** – Faisant part de retourner en District pour raison prof. et familiale pour la saison 2020-2021. La Commission le remercie pour son message et lui souhaite une bonne continuation.

@ 27.04.2020 – **Yoann GUENANT** – Candidature pour la passerelle Arbitre Assistant pour la saison 2020-2021. La Commission prend note et étudiera celle-ci lors de la réunion des affectations pour la saison 2020-2021.

03.04.2020 – **Michel HUET** – Faisant part de son souhait d'arrêter les observations. La Commission le remercie pour son investissement au service de l'arbitrage régionale et lui souhaite le meilleur pour la suite.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Le Président :
Christian GUILLARD



Le Secrétaire de séance :
Alain AUGU

